

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 405.1-2010**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, **QUE:-**

Le Conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 6<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2010 a adopté le règlement numéro 405.1-2010 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 25-96 ET SES AMENDEMENTS POUR L'APPLICATION DU 50% D'AGRANDISSEMENT PRÉVU AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET CRÉANT LA ZONE IC.6 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE EA.1 ».

Le règlement numéro 405.1-2010 est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire suite à la délivrance des certificats de conformité par la MRC de Portneuf le 21 janvier 2011.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE ONZE.**

\_\_\_\_\_  
JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE

***Résumé de l'avis:***

***Promulgation :*** *consiste à l'étape finale d'adoption d'un règlement et définit l'entrée en vigueur du règlement 405.1-2010, soit le moment où la modification au zonage est appliquée et que le projet prend force.*

***But du règlement :*** *application du 50% d'agrandissement au schéma d'aménagement.*

***Date de prise d'effet :*** *le jour de sa publication soit le mercredi 7 septembre 2011.*